

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 039-243900420-20250210-8_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 10 février 2025

Date de convocation
31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Signature d'un avenant au Contrat pour la Réussite de la
Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Amour
N°08/2025**

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

2

Votants

39

Présents

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Voinot, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Faivre, Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen).

Absents

Vu la délibération n°221/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de territoire,

Vu la délibération n°222/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de CRTE,

Vu la délibération n°119/2023 du 27 septembre 2023, par laquelle le Conseil communautaire validait l'avenant n°1 au CRTE,

Considérant la volonté de l'Etat de recentrer les CRTE sur les projets structurants et/ou ayant un impact direct sur la transition écologique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet tel que joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Philippe Degay

Secrétaire de séance

